

Procès-verbal séance du 7 Avril 2022

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Représentés	Mme LEDIEU	(procuration à Mr TASSEZ)
	Mr ADAM	(procuration à Mme SERRE)
	Mme MOLENAT	(procuration à Mr GRESSET)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	Mr CARRE	(procuration à Mme RENIER)

Monsieur **BOUILLO** est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire communique les décisions prises pour le mois de Mars 2022 :

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
009	01.03	Contrat de location et de maintenance du robot aspirateur Hexagone	1 196,05 € HT
010	01.03	Marché de services - Assurance statutaires 2022-2023 - Avenant n°2 - Société Gras Savoye/Axa France Vie (92)	0,79% de la base de l'assurance (augmentation de 0,11%)
011	14.03	Marché de travaux - Travaux de réhabilitation du Château d'eau - Avenant n°1 de régularisation : pas de modification sur le montant du marché - Vertical (36) – Travaux non réalisés : poste 5.4 remise en état des calorifugeages sous cuve et poste 7.2.1 remplacement de l'échelle dans la cuve – Travaux supplémentaires (mise en place d'un capot sur regard extérieur antennes, mise en place d'une crépine de vidange dans la cuve	9 030 € 9 030 €
012	15.03	Location de salle de formation - 18 avenue Eugène Casella - OSENGO by AFORMAC (18) - Du 9 mai au 10 juin 2022	90 € /semaine

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal **le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 10 Mars 2022** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

> Projet de délibération n° 2022/04/01 relatif à l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2022

Dans le tableau proposant l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2022, Madame le Maire indique que le vote ne portera pas sur la ligne concernant Aubigny Animation et que cette attribution fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance. L'enveloppe totale de 150 000 € n'est pas modifiée.

Madame le Maire indique que les associations albiennes reçoivent un dossier de demande de subvention qui est retourné puis étudié par Monsieur TASSEZ pour le sport, Madame MALLET pour la culture et Monsieur GRESSET pour les associations patriotiques. Le montant de l'attribution tient compte notamment du montant octroyé au titre du Forfait jeune et des économies d'échelle susceptible d'être réalisées lorsque le nombre de jeunes est important.

Madame RENIER apporte quelques précisions sur certains dossiers :

- Comité des Œuvres Sociales : la subvention attribuée a nettement baissé depuis le passage du volet social au Comité National des Œuvres Sociales, le COS conservant son volet festif. La réserve financière de l'association lui permet de couvrir les dépenses de cette partie festive.

- Fêtes Franco-Ecossaises : une subvention a été versée l'année dernière alors que les fêtes ont été annulées ; aucune subvention n'est donc versée cette année.

Il est souligné qu'en comparaison avec l'année dernière, le montant global des subventions allouées baisse 171 000 € à 150 000 €, mais, si l'on ajoute à ce nouveau montant les 18 000 € retirés au COS et les 14 000 € aux FFE, l'enveloppe réservée aux associations demeure à un niveau équivalent à 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2022 telle que reprise au tableau suivant :

ASSOCIATIONS	Rappel 2021	Prop. 2022
<u>ADMINISTRATION GENERALE - TOURISME</u>	19 000,00	1 000,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	19 000,00	1 000,00
<u>SECURITE</u>	97,00	97,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Aubigny/Oizon	97,00	97,00
<u>ENSEIGNEMENT</u>	1 710,00	2 100,00
COLLEGE – FOYER	/	300,00
COLLEGE – UNSS	400,00	400,00
COOP. ECOLE ELEMENTAIRE GRANDS JARDINS	600,00	600,00
COOP. ECOLE ELEMENTAIRE GRANDS JARDINS -EXCEPT.	/	200,00
COOP. ECOLE MATERNELLE	600,00	600,00
DELEGUES DEPART. EDUCATION. NATIONALE	110,00	0,00
<u>LOISIRS - CULTURE - JEUNESSE</u>	61 886,00	51 925,00
COMITE DES ORGUES	700,00	700,00
COMPAGNIE LES POUPEES RUSSES	800,00	800,00
COMITE JUMELAGE AUBIGNY-VLOTHO		400,00
ECOLE DE MUSIQUE - forfait jeunes compris	42 936,00	46 125,00
FETES FRANCO-ECOSSAISES	14 000,00	0,00
FORFAIT JEUNES – CULTURE (sans Ec Musique)	2 450,00	2 750,00
GAS MODELISME		150,00
PIPE BAND	1 000,00	1 000,00
<u>SPORTS</u>	45 100,00	47 150,00
ATHLETIC CLUB ALBINIEN Athlétisme	500,00	500,00
ACA RUGBY	1 100,00	0,00
AUBIGNY EQUITATION		100,00
BASKET	1 800,00	1 150,00
ESA Football	3 500,00	2 000,00

ESA Badminton	300,00	300,00
ESA NATATION	1 000,00	500,00
FORFAIT JEUNES - SPORT	34 500,00	40 800,00
GROUPE SPELEO D'AUBIGNY	0,00	0,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200,00	300,00
TENNIS DE TABLE	1 300,00	1 000,00
TENNIS	500,00	500,00
TWIRLING	400,00	0,00
<u>ANCIENS COMBATTANTS</u>	750,00	600,00
A.C.P.G et C.A.T.M - Section d'Aubigny	150,00	150,00
AMICALE RESISTANTS & PATRIOTES	150,00	150,00
F.N.A.C.A	150,00	150,00
MEDAILLES MILITAIRES	150,00	0,00
SOUVENIR FRANCAIS	150,00	150,00
<u>RESERVE</u>	4 207,00	9 128,00
Réserve	4 207,00	9 128,00
<u>AUTRES & PROVISIONS</u>	38 250,00	39 500,00
COWORK'IN		2 000,00
KILTS ET CULOTTES COURTES	30 000,00	30 000,00
LES RACASSONS	250,00	0,00
RESTAURATION FACADES	8 000,00	5 000,00
DON PROTECTION CIVILE (pour mémoire délib. 10 03 2022)		1 000,00
TOTAL	171 000,00	150 000,00

> Projets de délibérations n° 2022/04/02 à n° 2022/04/05 portant approbation des Comptes de gestion 2021 Commune – Service de l'Assainissement – Service de l'Eau – Lotissement du Moulin des Filles

Madame le Maire rappelle que les résultats figurant au compte administratif est dressé par le Maire et retrace les opérations réalisées sur l'exercice ; le compte de gestion est dressé par le trésorier et traduit les écritures effectuées sur l'exercice. Les résultats de ces deux comptes doivent se superposer parfaitement.

Madame Renier énumère les résultats des comptes de gestion 2021 de la Commune, du service Assainissement, du service Eau et du lotissement du Moulin des Filles, tels que repris aux tableaux suivants :

Commune :

COMMUNE	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	7 640 725,05	6 859 037,76	781 687,29
Excédent de fonctionnement reporté	1 158 640,87		1 158 640,87
Résultat de fonctionnement	8 799 365,92	6 859 037,76	1 940 328,16
Section d'investissement	1 278 153,53	3 005 760,13	- 1 727 606,60
Solde d'exécution reporté	20 096,86		20 096,86
Solde d'investissement	1 298 250,39	3 005 760,13	- 1 707 509,74
Résultat de clôture 2021	10 097 616,31	9 864 797,89	232 818,42
Restes à réaliser 2021	886 838,84	358 382,08	528 456,76
Résultat de clôture avec RAR	10 984 455,15	10 223 179,97	761 275,18

Pour la section de Fonctionnement, Madame le Maire détaille le contenu du compte administratif qui se compose pour les dépenses de fonctionnement :

- des dépenses à caractère général représentant 27 %
- des charges financières à hauteur de 1 %
- autres charges de gestion courante pour 12 %
- atténuations de produits pour 2 %
- charges de personnel et frais assimilés pour 58 %

Les recettes de fonctionnement se décomposent principalement de la manière suivante :

- les impôts et taxes pour 61 %
- les produits des services pour 5 % (année covid)
- les dotations, subventions et participations pour 30 %

Madame le Maire présente le graphique de l'évolution des charges à caractère général et souligne qu'il s'agit d'une année exceptionnelle même si les fermetures ont été moindres qu'en 2020.

Les dépenses de ce chapitre ont progressé de 8,61 % (139 000 €) par rapport à 2020 mais restent inférieures à leur niveau de 2019.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, Madame le Maire souligne qu'en 2020-2021 le covid a généré une baisse de ce chapitre (pas de fêtes franco-écossaises, pas de gardiennage d'expositions...). Le personnel des services fermés durant cette période, notamment celui affecté à la piscine, a été redéployé en renfort sur des services restés ouverts, il convient de les en remercier. Pour exemple, des agents sont intervenus au centre de vaccinations.

L'évolution des produits des services, part importante dans les recettes, a enregistré une baisse significative : les produits de la piscine s'établissaient à 118 000 € en 2019 contre 45 000 € en 2021. La culture a connu également une chute de ses recettes, même si la commune n'en a pas supporté la totalité des charges. Le service de portage de repas a été transféré au centre communal d'action sociale après 2017, le montant qui apparaît ensuite représente le remboursement de la charge salariale.

Madame le Maire souligne sur un graphique l'évolution de la dotation globale de fonctionnement qui chute à partir de 2015. Cela traduit la participation de la commune au redressement de la France. En 2012, le montant de la DGF représentait 1 442 000 € contre 852 000 € en 2021.

En section d'investissement, Madame le Maire rappelle les principales dépenses telles que les travaux de rénovation du Château, l'aménagement de la crèche, le tennis couvert, le club house rugby, la gendarmerie, remboursement d'emprunts (519 000 €),

Les recettes sont composées principalement de subventions. Toutes les subventions n'ont pas été versées en 2021, ce qui explique le déficit d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion 2021 de la Commune.

Assainissement :

ASSAINISSEMENT	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	91 499,10	72 377,14	19 121,96
Excédent de fonctionnement reporté	114 944,22		114 944,22
Résultat de fonctionnement	206 443,32	72 377,14	134 066,18
Section d'investissement	92 343,46	572 434,63	- 480 091,17

Solde d'exécution reporté	746 978,47		746 978,47
Solde d'investissement	839 321,93	572 434,63	266 887,30
Résultat de clôture 2021	1 045 765,25	644 811,77	400 953,48
Restes à réaliser 2021	238 928,00	386 224,86	- 147 296,86
Résultat de clôture avec RAR	1 284 693,25	1 031 036,63	253 656,62

Les dépenses comprennent les remplacements de canalisations d'assainissement effectués route de Sainte-Montaine dans le cadre des travaux préalables à la construction de la nouvelle station d'épuration prévue en 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion 2021 du service de l'Assainissement.

Eau :

EAU	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	260 873,68	136 647,56	124 226,12
Excédent de fonctionnement reporté	55 135,02		55 135,02
Résultat de fonctionnement	316 008,70	136 647,56	179 361,14
Section d'investissement	403 827,12	370 328,32	33 498,80
Solde d'exécution reporté		10 043,20	- 10 043,20
Solde d'investissement	403 827,12	380 371,52	23 455,60
Résultat de clôture 2021	719 835,82	517 019,08	202 816,74
Restes à réaliser 2021	172 634,00	294 092,38	- 121 458,38
Résultat de clôture avec RAR	892 469,82	811 111,46	81 358,36

Madame le Maire indique que les dépenses se sont composées principalement du remplacement de canalisations route de Sainte-Montaine ainsi que les travaux de rénovation du château d'eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion 2021 du service de l'Eau.

Lotissement Moulin des Filles :

Moulin des Filles	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	44 122,47	102 240,88	- 58 118,41
Excédent de de fonctionnement reporté	63 031,97	-	63 031,97
Résultat d'exploitation	107 154,44	102 240,88	4 913,56
Section d'investissement	44 122,47	80 000,00	- 35 877,53
Solde d'exécution reporté	30 964,44		30 964,44
Solde d'investissement	75 086,91	80 000,00	- 4 913,09
Résultat de clôture 2021	182 241,35	182 240,88	0,47

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion 2021 du lotissement du Moulin des Filles.

Puis, le Conseil municipal ELIT Monsieur GRESSET président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2021 de la Commune, du service de l'Assainissement, du service de l'Eau et du lotissement du Moulin des Filles.

> Projets de délibérations n° 2022/04/06 à n° 2022/04/09 Comptes administratifs 2021 Commune – Service de l'Assainissement – Service de l'Eau – Lotissement du Moulin des Filles

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur GRESSET prend la présidence de séance pour soumettre au vote du Conseil municipal les Comptes administratifs 2021.

Sur proposition de Monsieur GRESSET, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, exception faite de Madame le Maire :

- approuve le Compte Administratif 2021 de la Commune
- approuve le Compte Administratif 2021 du service de l'Assainissement
- approuve le Compte Administratif 2021 du service de l'Eau
- approuve le Compte Administratif 2021 du lotissement du Moulin des Filles

Madame le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

> Projets de délibérations n° 2022/04/10 à n° 2022/04/12 Affectations des résultats 2021 Commune – Service de l'Assainissement – Service de l'Eau

Budget Commune :

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats de la Commune comme suit :

- affecter 1 179 052,98 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement au budget primitif 2022 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- reprendre le solde de 761 275,18 € en report d'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 en recettes
- reprendre le solde du déficit d'investissement de 1 707 509,74 € au compte 001 en dépenses

Budget du service de l'Assainissement :

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du service de l'Assainissement comme suit :

- affecter au compte 001 en recettes d'investissement au budget primitif 2022 du service de l'Assainissement le solde excédentaire de la section d'investissement 2021 qui s'établit à 266 887,30 €
- reporter les restes à réaliser déficitaires 2021 à hauteur de 147 296,86 €
- reprendre le solde excédentaire de la section de fonctionnement de 134 066,18 € en report d'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 en recettes

Budget du service de l'Eau :

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du service de l'Eau comme suit :

- affecter 98 002,78 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement au budget primitif 2022 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- reprendre le solde de 81 358,36 € en report d'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 en recettes
- reprendre l'excédent d'investissement 2021 de 23 455,60 € au compte 001 en recettes d'investissement

> Projet de délibération n° 2022/04/13 relatif au vote des taux des trois taxes locales

Madame le Maire rappelle que les débats d'orientations budgétaires avaient souligné une hausse prévisible des dépenses réelles de fonctionnement de 11,77 % soit 764 714 €. Au budget cette hausse a donc été réévaluée à 13,07 % soit 849 011 € à la suite d'une hausse importante du gaz et également au vu de l'augmentation du point d'indice qui a été annoncé afin que les agents puissent retrouver du pouvoir d'achat.

En 2022, les dépenses inscrites au budget en fluides devront être en mesure de faire face à la hausse des coûts. La prévision pour 2022 est basée sur l'exercice 2019, qui avait été une année forte en termes de consommation et sur l'évolution récente des coûts (20 % pour le gaz). L'évolution des coûts des fluides devrait progresser de 26,82 % minimum en 2022. Une deuxième augmentation importante est également à prévoir sur les charges de personnel à hauteur de 323 000 € (+8,66 %) par rapport à 2021 (recrutement avec tuilage sur le poste de DGS, adhésion au CNAS, versement prime inflation, revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C et hausse du SMIC, revalorisation du point d'indice). Cette augmentation tient compte également de la prévision sur un exercice complet des recrutements opérés en cours d'année 2021, comme le poste de policier municipal avec l'arrivée de Mr Toufik MIHOUB qui est arrivé au mois de septembre.

Au vu de ces éléments, et compte tenu de l'incertitude sur le niveau d'augmentation des fluides à venir, il paraît incontournable d'envisager la revalorisation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, dernier levier fiscal réel de la collectivité depuis la suppression de la taxe d'habitation. Il convient de préciser que les taux des trois taxes locales n'ont pas été révisés depuis 1999, soit 22 ans sans hausse de taux de fiscalité mais que la conjoncture actuelle ne permet pas de poursuivre le maintien de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son niveau actuel.

Selon les estimations, la variation du taux de taxe sur le foncier bâti de 33,40 % à 36,40 % permettrait à la commune de bénéficier d'un produit fiscal supérieur à 184 000 € au produit fiscal sans revalorisation de taux. Ce produit serait supérieur de 250 000 € au produit perçu en 2021 compte tenu de la revalorisation des bases.

Madame le Maire montre par le biais de graphiques qu'en 2002 il y avait du dynamisme sur les impôts grâce aux impôts sur les entreprises. En 2010, les impôts représentent moins de dynamisme avec une base inférieure, et la compensation sur la taxe professionnelle n'a quasiment pas varié. La DGF, à partir de 2014, a commencé à baisser très fortement. La récupération de l'imposition des départements sur la taxe foncière n'a pas permis d'augmenter les produits. Depuis deux ans, l'Etat a souhaité diminuer (divisé par 2) les impôts des entreprises et attribué une compensation aux communes. Le graphique

fait apparaître l'instauration du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal en 2012 qui représente la contribution en tant que commune riche au profit des communes pauvres de la Communauté de Communes, pour un montant de 9 000 € en 2012 à 128 000 € en 2022. Pour l'année 2022, l'augmentation du taux de taxe foncière permet d'obtenir un produit de 6 770 000 €, déduction faite du FPIC. Sans l'augmentation du taux, le produit s'établirait à 6 590 000 €, produit quasi identique qu'en 2012. Les bases restent stables contrairement aux charges toujours plus importantes.

Madame RENIER précise qu'une vigilance toute particulière est portée au niveau des dépenses mais elle ajoute que la ville doit malgré tout se moderniser. Les entreprises ont des postes à pourvoir, il faut que les familles puissent venir s'installer et qu'elles y trouvent intérêt, ce qui nécessite la présence d'équipements et de services. L'augmentation du taux de taxe foncière ouvre l'assurance de passer l'année 2022 correctement en remboursant les emprunts. L'intercommunalité dont dépend la commune détient peu de compétences et ce sont des compétences qui n'étaient pas exercées auparavant par les communes. Pour exemple, l'action de développement économique qui permet de verser des aides aux entreprises n'était exercée par aucune commune.

Si l'on veut se mesurer aux autres communes, il faut que l'on regarde les compétences exercées par les intercommunalités, pour beaucoup la jeunesse est une compétence intercommunale ce qui n'est pas notre cas hormis l'organisation d'un voyage pour les jeunes. Les équipements sportifs sont supportés par la Commune, et notamment la piscine sur laquelle une réflexion doit être engagée. Cette année le remboursement des emprunts de la piscine se terminent, il convient maintenant de se pencher sur les compétences de la communauté de communes Sauldre et Sologne pour aider la commune à supporter toutes les charges de centralité, notamment le déficit de la piscine qui s'élève à environ 350 000€ auquel il faudra ajouter la hausse du gaz. Les albiniens ont payé l'investissement total, une discussion doit être menée en conseil communautaire, la charge n'étant plus supportable pour la seule commune d'Aubigny.

Le Conseil municipal fixe à la majorité des membres présents et représentés (28 voix Pour et 1 Abstention : M. Boulet-Benac), les taux des taxes locales 2022 comme suit :

TAXE	TAUX 2022
TAXE FONCIERE (BATI)	36,40 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	31,78 %
CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	22,86 %

Madame le Maire tient à la disposition des membres du Conseil municipal un tableau des taux appliqués dans différentes communes pour comparer la taxe foncière des propriétés bâties en ajoutant la taxe foncière de l'intercommunalité. Au vu des résultats de ce sondage, le taux proposé à Aubigny se situe dans la fourchette basse des taux pratiqués.

Monsieur Faure intervient en précisant que l'assiette de calcul de l'impôt a augmenté et Madame le Maire reprend que les charges ont elles aussi augmenté ainsi que les missions des communes.

> **Projet de délibération n° 2022/04/14 relatif au Budget Primitif 2022 de la Commune**

Madame le Maire informe que le budget primitif 2022 de la Commune s'équilibre en section de fonctionnement à 8 789 414 € et en section d'investissement à 5 548 148 €, ce qui correspond au rapport d'orientations budgétaires.

Les charges de personnel représentent 55 % des dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère général représentent 30 % et les charges de gestion courante représentent 11 %.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des impôts et taxes pour 62% ; dotations, subventions et participations pour 30% ; les produits des services à hauteur de 5%.

Les graphiques montrent une forte augmentation au niveau des locations immobilières : il s'agit notamment de la location de la navette Nessy. Cette année l'organisation des fêtes Franco-Ecossaises engendre des charges supplémentaires. Le coût peut sembler important mais il s'agit de l'image de marque de la commune et d'une attente de la population et du monde économique. Les fluides et carburants augmentent tout comme les charges de personnels. Une dotation de provision obligatoire pour dépréciation des actifs est inscrite à hauteur de 6 200 € et représente 15% sur les créances de plus de 740 jours.

Concernant les produits de fonctionnement, on enregistre une baisse du compte 7067 et parallèlement une augmentation du compte 7478 sur lequel sera versée la participation de l'Etat pour le projet de la cantine à 1€ à hauteur de 72 000€. L'augmentation des revenus des immeubles correspond à l'encaissement des loyers de la gendarmerie et la prévision de location de l'ancienne caserne des pompiers à une entreprise à compter du 15 mai 2022 quand les locaux seront vidés, il y a également la boutique fromagerie, l'ancienne gare louée par les huissiers de justice.

En section d'investissement, les dépenses réelles d'investissement reprennent le remboursement de la dette à hauteur de 50 % soit 446 000€ ; les opérations pour 33 % ; les autres immobilisations corporelles représentent 13 % ; les dépenses d'équipements représentent 3 300 000€.

Les recettes d'investissement se composent bien sûr des dotations, des subventions d'investissements à hauteur de 2 millions d'euros et d'un emprunt à hauteur de 667 000€ qui fera l'objet d'une délibération.

Madame le Maire présente ensuite la liste des dépenses d'investissements avec beaucoup de dépenses liées à la sécurité :

- sécurité incendie dans l'hôtel de ville et dans l'ancienne maison des associations,
- aménagement d'un jardin que l'on pourrait dénommer « Jardin deMado »,
- achat immobilier d'un bien commercial pour 50 000 €,
- réalisation d'un local à archives d'un montant de 85 000€,
- changement de la porte de la bibliothèque,
- réfection de la route de Sainte Montaine : 100 000€,
- achat d'un pont élévateur pour les services techniques,
- remplacement d'un véhicule aux espaces verts : 20 700€,
- remplacement du serveur de la mairie : 19 000€,
- remplacement de jeux au parc des sports devenus obsolètes et dangereux,
- sécurisation de la route des Naudins : 416 485€,
- aménagement de la place de la Tour : 447 779€,
- agrandissement de la crèche : 339 000€
- château des Stuarts : 722 000€
- fin de la réalisation d'un Club house du rugby : 186 000€
- fin de l'opération de construction d'un tennis couvert
- fin de l'opération de construction d'une gendarmerie

Face à cela figurent des recettes :

- La FCTVA pour un montant de 200 000€
- La DRAC pour le château des Stuarts
- Les subventions de la Région pour l'étude de revitalisation, club house rugby, tribunes de la Forge et la crèche et les subventions non encore reçues pour les courts de tennis ainsi que pour la place de l'Equerre

- Les subventions du Département concernant le solde du Contrat de Territoire pour les courts de tennis et la place de la Tour, 150 000 € pour la RD 30b
- La CAF pour un montant de 240 000€ pour la crèche
- La DETR de 2017 que nous n'avons pas reçu
- Un emprunt de 667 000€. Il paraît prudent de réaliser cet emprunt alors que les taux sont encore faibles.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre de la manière suivante :

- **8 789 414 €** en section de fonctionnement
- **5 548 148 €** en section d'investissement

BP 2022	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Opérations réelles	7 433 863	8 027 239	3 819 138	4 171 997
Restes à réaliser 2021			-	-
Opérations d'ordre	1 355 551	900	21 500	1 376 151
Résultats 2021 reportés		761 275	1 707 510	-
Total	8 789 414	8 789 414	5 548 148	5 548 148

> Projet de délibération n° 2022/04/15 relatif à la passation d'un emprunt sur le budget Commune 2022

Madame le Maire informe qu'une consultation a été faite auprès de quatre établissements bancaires à savoir le Crédit agricole, la Caisse d'épargne, la Banque Postale et la Banque des Territoires. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant : 667 000€
- Taux : fixe
- Durée : 15 ans
- Périodicité : mensuelle

Deux offres ont été reçues : Caisse d'épargne et Crédit agricole.

	Caisse d'épargne	Crédit agricole
Périodicité	Trimestrielle	Mensuelle
Taux	1,54%	1,21%
Total des intérêts	81 279,32€	62 695,59€

Madame le Maire propose d'approuver la proposition du Crédit agricole avec un taux fixe de 1,21% et un versement et une mise à disposition des fonds à hauteur de 10% minimum avant le 2 août 2022.

Madame le Maire précise que l'offre devra probablement être signée le lendemain du Conseil Municipal car elle n'est valable que peu de temps.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de Madame LEDIEU qui ne prend pas part au vote, la passation d'un emprunt sur le budget 2022 de la commune auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques décrites ci-dessus.

> Projet de délibération n° 2022/04/16 relatif au Budget Primitif 2022 du service de l'Assainissement

Madame le Maire rapporte que le budget primitif 2022 du service de l'assainissement comporte la création de la nouvelle station d'épuration.

En section de fonctionnement le budget s'équilibre à hauteur de 339 166,18 € et en investissement il s'équilibre à hauteur de 5 514 501,48 €. Un emprunt sera nécessaire pour la création de la station d'épuration mais aucun appel d'offres n'a pour le moment été lancé. Une réflexion doit être menée avec la Banque des territoires afin de savoir s'il est intéressant ou non d'avoir recourt à un emprunt dès maintenant.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2022 du service de l'Assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

- **339 166,18 €** en section de fonctionnement
- **5 514 501,48 €** en section d'investissement

BP 2022	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Opérations réelles	13 580,00	204 000,00	5 513 401,48	4 922 028,00
Restes à réaliser 2021			-	-
Opérations d'ordre	325 586,18	1 100,00	1 100,00	325 586,18
Résultats 2021 reportés		134 066,18		266 887,30
Total	339 166,18	339 166,18	5 514 501,48	5 514 501,48

> Projet de délibération n° 2022/04/17 relatif au Budget Primitif 2022 du service de l'Eau

Madame le Maire déclare que le budget 2022 du service de l'eau s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 365 358,36€ et en section d'investissement à hauteur de 664 425,72€. Un schéma directeur et une étude patrimoniale de l'eau potable vont être réalisés pour la somme de 114 000€. Sont inscrits également : 300 000€ pour le Château d'eau et 115 000€ d'annuité d'emprunt pour les forages de la Théau.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2022 du service de l'Eau qui s'équilibre de la manière suivante :

- **365 358,36 €** en section de fonctionnement
- **664 425,72 €** en section d'investissement

BP 2021	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Opérations réelles	60 018,62	272 000,00	652 425,72	335 630,38
Restes à réaliser 2021			-	-
Opérations d'ordre	305 339,74	12 000,00	12 000,00	305 339,74
Résultats 2021 reportés		81 358,36		23 455,60
Total	365 358,36	365 358,36	664 425,72	664 425,72

> Projet de délibération n° 2022/04/18 relatif à la création d'un Comité Social Territorial

Madame le Maire annonce la création d'un Comité Social Territorial commun pour la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale concernant la loi de transformation de la fonction publique qui prévoit de contracter le CHSCT et le CT afin de créer une seule instance.

Le CST a pour principale mission d'échanger et de débattre autour des sujets d'intérêt collectif :

- Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services
- Les projets de lignes directrices de gestion
- Le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et aux critères de répartition y afférent
- Les orientations stratégiques en matière d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire
- Le rapport social unique annuel
- Les plans de formation
- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité
- Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne temps
- Toute autre question prévue par les dispositions législatives et réglementaires

Les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1^{er} janvier 2022 sont pour la Commune de 97 agents et 1 agent pour le CCAS, ce qui permet la création d'un Comité social territorial commun. Le CST sera composé par 3 à 5 représentants du personnel titulaire. Le nombre sera déterminé en concertation avec les représentants du personnel. Le nombre de représentants de la collectivité territoriale ne peut excéder le nombre de représentants du personnel. Dans chaque formation, le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires.

Madame le Maire propose de créer un Comité Social Territorial commun à la Commune et au CCAS, de le placer auprès de la Commune d'Aubigny-sur-Nère, d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion et de m'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un Comité Social Territorial unique pour la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale.

> Projet de délibération n° 2022/04/19 relatif au renouvellement de la convention éco-pâturage le long du chemin piétonnier de la Nère

Madame le Maire indique qu'il s'agit de renouveler l'accueil des cinq vaches le long du chemin de la Nère. Il est nécessaire de renouveler la convention éco-pâturage pour cette nouvelle saison. Les modalités de mise à disposition sont identiques à celles de l'année dernière, hormis une légère hausse du prix qui passe de 2688 € à 2 820 €. L'arrivée des vaches est prévue le 10 mai 2022.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement de la convention éco-pâturage le long du chemin piétonnier de la Nère.

Madame le Maire précise que la présence de ces vaches écossaises suscite un intérêt auprès des usagers du cheminement et permet une gestion responsable de ce terrain.

> Projet de délibération n° 2022/04/20 relatif à la cession de voirie entre le Département du Cher et la Commune d'Aubigny-sur-Nère

Madame le Maire annonce qu'il s'agit de la RD 30b. Depuis la mise en circulation du barreau routier (RD 30), la RD 30b ne représente plus d'intérêt dans le plan de circulation des routes départementales et de ce fait le département du Cher ne souhaite plus exploiter cette partie qui devient par conséquent communale. La participation financière du Département s'élève à 150 000€ qui correspond au coût de remise en état de la couche de roulement de cette section.

Madame le Maire propose d'accepter la somme de 150 000€ et de l'autoriser à signer l'acte correspondant avec le département.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la cession la RD 30b entre le Département du Cher et le Commune d'Aubigny-sur-Nère.

> Projet de délibération n° 2022/04/21 relatif à une modification de dénomination de voie dans la zone d'activités de Gorgeot

Madame le Maire précise qu'au sein de la Zone d'activité de Gorgeot, une rue avait été appelée rue des compagnons du devoir avec des pancartes indiquées rue des compagnons du tour de France. A la demande de la Poste, il a été suggéré de modifier le nom de la rue afin d'éviter des difficultés pour les entreprises pour la distribution de courrier ou pour la livraison de matériel.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de dénommer la voie de desserte de la zone d'activités de Gorgeot « Rue des Compagnons ».

> Projet de délibération n° 2022/04/22 relatif à une modification de tarif de droit de place

Madame le Maire signale avoir été sollicitée pour la création d'un tarif pour droit de place pour commerce ambulant situé place du Mail Guichard. Un tarif existe déjà mais il est relativement trop élevé, il est donc proposé de le fixer ce nouveau tarif à 17€ par jour d'occupation avec branchement électrique compris. Ce droit de place est réservé aux camions pizza, food-truck (hors camion outillage qui prennent plus de place).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification de tarif concernant le droit de place situé place du Mail Guichard.

> Projet de délibération n° 2022/04/23 relatif à la vente d'une licence IV

Madame le Maire rappelle que l'établissement le Crouston a fermé il y a quelques temps à la suite d'une liquidation judiciaire. Afin que la licence IV ne soit pas perdue, la Commune a acquis cette licence au prix de 3 432€.

La pizzeria Via Donna a été reprise par Monsieur Kévin CARRAUD qui souhaite faire bar/restaurant et a besoin d'une licence IV afin de réaliser son projet.

Madame le Maire propose de céder la licence IV pour un montant de 6 000 € au profit de Monsieur Kévin CARRAUD et de l'autoriser à signer l'acte de vente.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de Madame LEDIEU absente, la vente de cette licence IV au profit de Monsieur Kevin CARRAUD.

Informations diverses

1 – Madame le Maire souhaite vivement **remercier Monsieur Thibault FORGET** et le service financier pour l'excellent travail qui a été réalisé sur le budget.

2 – Madame le Maire est heureuse d'annoncer que le **Bagad de Lann Bihoué** sera présent lors des Fêtes Franco-Ecossaises.

3 – Madame le Maire informe que les **réunions de quartiers** reprennent, la première commence vendredi 8 avril 2022 à l'intérieur de l'ancienne caserne des pompiers. Ces réunions seront également l'occasion de faire la promotion de la navette Nessy. Les réunions suivantes auront lieu les 12-13-22 avril et 3 mai. Une réunion supplémentaire sera prévue ensuite pour le centre-ville afin de parler des travaux qui auront lieu place de la Tour.

4 – Madame le Maire rappelle que ce mois-ci se tiendra l'élection de **Miss Pays d'Aubigny** et remercie Madame MALLET ainsi que tous les adjoints qui ont participé à cette soirée, et Monsieur CHAUSSERON pour s'être occupé de la communication. Maële MELLOTT a été élue Miss Pays d'Aubigny 2022, elle sera invitée lors de diverses manifestations et tiendra un rôle de premier choix lors des Fêtes Franco-Ecossaises. Un courrier de félicitations lui sera adressé ainsi qu'à ses dauphines Laurena ALVES et Anaïs MIGEON.

Madame le Maire communique le **calendrier des dates à retenir** :

Dimanche 10 avril : Premier tour des élections présidentielles (Bureau de vote ouvert de 8h à 19h)

Samedi 9 et dimanche 10 avril de 9h à 20h : Salon des vins et produits du terroir – Rotary Club Aubigny-Argent – Salle des Fêtes

Monsieur FAURE précise qu'il sera demandé aux exposants d'être présents dès 8 h pour permettre aux personnes qui viendront voter de pouvoir visiter le salon. Il ajoute que l'Association Nadia sera présente lors de l'évènement, elle défend les intérêts des orphelins ukrainiens de Tchernobyl et qui en ce moment s'organise pour faire venir des familles en France. Les bénéfices du salon seront reversés à cette association.

Mardi 19 avril de 15h à 18h30 : Collecte de sang – Etablissement Français du Sang – Salle des Fêtes

Dimanche 24 avril : L'exposition ornithologique est annulée.

Vendredi 29 avril à 17h : Théâtre « De l'inutilité de la lecture ou 6 bonnes raisons d'arrêter de lire » Service culturel Commune d'Aubigny – Bibliothèque

Vendredi 29 avril à 20h30 : Concert Armande FERRY-WILCZEK – Service Culturel Commune d'Aubigny à La Forge

Samedi 30 avril à 11h : Concert « This is chanson française » par les deux moiselles de B – Service culturel Commune d'Aubigny – Place Adrien Arnoux

Samedi 30 avril à 16h30 : Concert « Sauvons les pâquerettes » par Pelouse Secours pour jeune public à partir de 4 ans – Service culturel Commune d'Aubigny – La Forge

Madame MALLET précise que ces manifestations avaient été programmées avant le confinement et qui sont reprogrammées. Il s'agit d'un essai avec plusieurs programmations sur un week-end avec des horaires différents, à destination des enfants, des adultes.

Madame le Maire informe que récemment la **Commune a embauché Katia, réfugiée ukrainienne**, au service électoral pour la préparation des élections. Dans un premier temps, un contrat de travail d'une durée d'un mois lui a été proposé pour réaliser des tâches basiques de secrétariat.

Madame RENIER tient à féliciter les familles qui accueillent les réfugiés car cet accueil est vraiment très important pour les intégrer et souligne l'élan de générosité de des personnes de la Communauté de Communes qui se rassemblent pour défendre une cause juste.

Madame MALLET ajoute qu'une cagnotte circule pour aider les familles qui accueillent des Ukrainiens. Elle propose d'adresser le mail aux personnes qui souhaiteraient participer.

Aubigny c'est à nouveau illustrée sur une autre cause qui est le **Téléthon** : la Commune est arrivée première au niveau du département. Elle déclare que les habitants de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne savent se mobiliser pour différentes causes importantes.

Dimanche 1^{er} mai de 9h à 21h : Marché de producteurs « Groin de folie » - Aubigny Artisanat Boutiques - Place Adrien Arnoux

Dimanche 24 avril à 11 h 15 : Madame DOGET ajoute que la cérémonie de la Journée Nationale « Souvenir des victimes et des héros de la déportation » - Départ cour du château pour le Mémorial des déportés

Madame le Maire indique que les travaux concernant le Château des Stuarts ont débuté. Des pièces de charpente sont particulièrement abîmées.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2022/04/01	7.1.2	Finances locales	Attribution de subventions 2022 aux associations	179
2022/04/02	7.1.2	Finances locales	Compte de gestion 2021 Commune	181
2022/04/03	7.1.2	Finances locales	Compte de gestion 2021 Assainissement	182
2022/04/04	7.1.2	Finances locales	Compte de gestion 2021 – Eau	183
2022/04/05	7.1.2	Finances locales	Compte de gestion 2021 Moulin des Filles	184
2022/04/06	7.1.2	Finances locales	Compte administratif 2021 Commune	185
2022/04/07	7.1.2	Finances locales	Compte administratif 2021 Assainissement	186
2022/04/08	7.1.2	Finances locales	Compte administratif 2021 Eau	187
2022/04/09	7.1.2	Finances locales	Compte administratif 2021 Lotissement Moulin des Filles	188
2022/04/10	7.1.2	Finances locales	Affectation de résultats 2021 Commune	189
2022/04/11	7.1.2	Finances locales	Affectation de résultats 2021 Assainissement	190
2022/04/12	7.1.2	Finances locales	Affectation de résultats 2021 Eau	191
2022/04/13	7.1.2	Finances locales	Vote des taux des trois taxes locales	192
2022/04/14	7.1.2	Finances locales	Budget Primitif 2022 Commune	193
2022/04/15	7.1.2	Finances locales	Emprunt 2022 Commune	194
2022/04/16	7.1.2	Finances locales	Budget Primitif 2022 Assainissement	196
2022/04/17	7.1.2	Finances locales	Budget Primitif 2022 Eau	197
2022/04/18	4.1.8	Fonction publique	Création d'un Comité Social Territorial unique Commune-CCAS	198
2022/04/19	8.8	Environnement	Convention éco-pâturage Vallée de la Nère	200
2022/04/20	3.1	Domaine & patrimoine	Cession de voirie entre le Département du Cher et la Commune	204